



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### **Conflit au sein de Tamedia: offre de médiation acceptée**

**Comme ils l'ont annoncé en fin de semaine dernière, les gouvernements de cantons de Vaud et de Genève ont fait part à Tamedia ainsi qu'aux représentants du personnel de leur disponibilité pour contribuer au maintien d'un dialogue et à la réduction du nombre de licenciements. A cet effet et devant la tournure prise par le conflit, ils leur ont proposé une médiation.**

Les deux parties l'ont acceptée, aux conditions qui leur ont été indiquées. Elles se sont en particulier déclarées d'accord de suspendre, avec effet immédiat et tant que dure la médiation, toutes mesures ou notifications incompatibles avec le processus engagé, telles que licenciements ou grèves; les délais des licenciements notifiés à ce jour sont suspendus. Le président de l'organe vaudois de conciliation a été informé de cette démarche de manière à pouvoir surseoir dans la mesure nécessaire aux procédures en cours devant cette instance.

Avec le plein soutien du Conseil d'État de la République et Canton de Genève, la médiation sera conduite par Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'État vaudois et M. Philippe Leuba, chef du Département vaudois de l'économie, de l'innovation et du sport, qui ont invité les parties à une première séance qui se tiendra lundi 9 juillet. Les participants à la négociation ont convenu de maintenir confidentielles les discussions.

Les gouvernements vaudois et genevois saluent la volonté d'apaisement que manifeste l'acceptation réciproque de cette médiation. La délégation chargée de ce processus va tout mettre en œuvre pour aboutir à un résultat acceptable pour chacune des parties, dans l'intérêt commun de préserver la diversité de la presse.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 juillet 2018